

Juillet
2025

41



page facebook@boquehocommune

LE BOKO'TIN



Le bulletin municipal est réalisé par la Mairie
Dépôt légal - Juillet 2025
Directrice de publication : Nadia Le Hégarat
impression : Repro-copie Guingamp
Contact Mairie : 02.96.73.92.03
mairiedeboqueho@orange.fr

A l'heure où vous lirez cet éditto, la période estivale entrouvra ses portes. La salle des fêtes aura quant à elle déjà ouvert les siennes ; la commission de sécurité a validé son ouverture. En plus des travaux déjà annoncés, des travaux de mises aux normes ont été effectués tels que le gaz, les alarmes incendies, les équipements de la cuisine ont été revus. Un bilan financier complet de cette rénovation fera l'objet d'une information dans le prochain Bokotin. La date de l'inauguration est posée, ce sera le 27 septembre 2025 : nous vous y attendons nombreuses et nombreux afin de célébrer cette ouverture tant attendue !

Les travaux de voirie du lotissement des « Grands Champs » commenceraient fin du second trimestre. Un bilan financier du lotissement fait par le centre de gestion conjointement avec le Trésor Public a été présenté en commission élargie : il présente un stock de 100 000 € de terrain, le budget principal a subventionné le budget lotissement à hauteur de 130 000 € et il prendra en charge les 100 000 € de l'aménagement définitif.

Quant au budget principal, les travaux envisagés ne font pas l'unanimité, mais c'est le propre d'une démocratie. Le budget de voirie sera de 100 000 € cette année, et il nous faudra faire des choix. Des études par ailleurs vont être lancées à l'école avec la SEMBREIZH (Société d'Economie mixte de la Région Bretagne), deux circuits de randonnées verront le jour, la phase deux et trois des panneaux de signalisation sera terminée (environ 10 000€) - et ainsi tous les panneaux de la commune auront été revus.

Nous avons budgétisé également 3500€ d'équipement pour l'école (équipement de jeux pour la cour). Une remise à jour des systèmes d'incendie de l'ensemble des bâtiments est également prévue et les diagnostics DPE de l'ensemble des logements et des commerces sont faits. Le détail de l'ensemble de ces informations est disponible en mairie pour celles et ceux intéressés.

Une nouvelle application : « INTRAMUROS » nous est mise à disposition gratuitement par Leff Armor Communauté. Je vous invite à télécharger cette application qui vous délivrera en temps réel les informations de Leff Armor Communauté et celles de Boquého.

Pour le plus grand bonheur de tous, nous sommes actuellement en recrutement d'une nouvelle cuisinière ou d'un nouveau cuisinier qui arrivera dès la rentrée.

Quant à Marie Couillaud, notre secrétaire générale de Mairie en interim, elle quittera ses fonctions en fin d'année, choix qu'elle nous avait confié à son arrivée à Boquého, pour continuer à se former auprès d'autres collectivités et parfaire son expérience. Nous la remercions vivement et lui souhaitons bonne continuation. Nous sommes donc actuellement en recrutement d'une secrétaire générale de Mairie.

Il me reste à vous souhaiter un bel été !

Nadia Le Hégarat
Maire .

20 JANV 2025

Chemin de Kerbeau à Kerprigent

L'adjoint Mr Yann BISIAUX présente les modalités d'échange de terrain entre Mr Jacky THOMAS et la commune. Pour faire suite aux différents exposés lors des précédents conseils municipaux, il est donc proposé un échange de deux tronçons d'un chemin communal dans les secteurs de Kerbeau et de Kerprigent. Cet échange a pour but de permettre à Mr Jacky Thomas d'agrandir l'un de ses bâtiments d'exploitation selon la réglementation en vigueur (secteur Kerprigent) et de faciliter le transfert de ses bêtes, sans gêner le voisinage (secteur Kerbeau).

Cet échange se réfère à l'art 102 de la loi n°2022-217 (loi 3Ds), à l'article L161-10-2 du code Rural et de la pêche maritime, à l'art L 3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques, à l'art L2241-1 du code général des collectivités territoriales. Il est précisé que l'ensemble des frais de bornage, d'actes notariés et d'empierrement (secteur Kerbeau) sont à la charge de Mr Jacky THOMAS.

Madame Le Maire soumet cette proposition d'échange au vote.

Décision : Pour : 14 Abstention : 1

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 313 549,44 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 78 387,36 € pour le budget communal :

- 20 : 502,85 €
- 204 : 6 487,17 €
- 21 : 6 906,15 €
- 2313 : 35 139,81 €
- 2315 : 582 €

Décision : Pour : 11 Contre : 4

Vote du SDE22 pour l'éclairage public du Hameau des Grands Champs

Le Conseil Municipal avait déjà statué sur un éclairage filaire sans mâts solaires et avec massifs, sous la condition toutefois de se renseigner sur ce dernier point. Après consultation auprès du SDE, il en ressort que les massifs sont bien intégrés dans le prix dans la version hors mâts solaires alors qu'ils sont à rajouter au coût total dans la version avec mâts solaires.

Pour rappel, le projet de la deuxième phase de l'éclairage public du lotissement communal « Le Hameau des Grands Champs » (tranche 1) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor s'élève à un montant estimatif de 26 800,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'« ingénierie »).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 16 129,63 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Madame Le Maire soumet au vote la proposition finale d'un éclairage public filaire sans mâts solaires et avec massifs.

Décision : Pour : 9 Abstention : 2 Contre : 4

Audit cybersécurité Mégalis

Madame Le Maire rappelle que, lors d'une réunion le 7 novembre 2024, Mégalis a présenté sa nouvelle offre ainsi que les bouquets de service pour la période 2025-2029. Parmi ce bouquet de services, il est proposé un audit gratuit de cybersécurité par Mégalis.

Leff Armor Communauté signera prochainement la nouvelle convention et prendra en charge l'adhésion annuelle, permettant ainsi aux communes du territoire de bénéficier des services proposés par Mégalis.

Madame Le Maire fait lecture de la charte et propose que Mr Sébastien GARNIER et Mme Marie COUILLAUD soient désignés référents. Cette charte est valable 18 mois et l'audit doit être commencé avant juin 2025.

Madame Le Maire soumet au vote l'autorisation de signer la charte afin de bénéficier de l'audit gratuit.

Décision : Pour : 11 Abstention : 4

Convention de participation des communes Mégalis

Concernant la fibre, Madame Le Maire rappelle les tarifs pour la commune de Boqueho (16 401 € sur 4 ans, soit 65 604€ au total) et précise que chaque prise est passée de 445 euros à 308 euros, faisant ainsi diminuer la participation finale de la commune. Elle explique également que le nombre de prises a augmenté car seules les maisons individuelles avaient au départ été prises en considération (sans compter les agriculteurs par exemple).

Madame Le Maire soumet au vote l'autorisation par le Conseil Municipal pour signer cette nouvelle convention.

Décision : Pour : 15

Tranche 2 panneaux des hameaux

Mr BISIAUX rappelle que 15 000 euros HT avaient été prévus pour 3 tranches. Lors du vote pour la première tranche des panneaux, le Conseil Municipal avait choisi de travailler avec la Société SPM de Lanvollon à hauteur de 5000 euros HT.

Au regard de la somme budgétée initialement, des projets annoncés et des devis proposés pour 2024 et 2025, l'ensemble de l'enveloppe ne sera au final pas entièrement consommé. Mr BISIAUX fait deux propositions supplémentaires :

- Il propose dans un premier temps un panneau pour le parking de l'école. En effet, à la demande du personnel, il apparaît nécessaire de réserver le parking de l'école aux agents et partenaires de la commune pendant les heures d'ouverture. Le devis pour ce panneau s'élève à 78,25 euros HT. Le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

- Il propose également des panneaux indicateurs pour signaler aux automobilistes la présence de loutres et les inciter à réduire leur vitesse afin d'éviter toute collision. Il soumet alors au vote cette proposition : le Conseil Municipal la VALIDE (Pour : 10, Abstention : 4, Contre : 1). Sur les deux devis proposés, le moins cher celui est retenu, à l'unanimité (283,33 euros HT).

26 FEV 2025

Rattrapage des amortissements

Le comptable public a identifié des immobilisations sur lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures. La correction d'erreurs sur exercice antérieur devant être neutre sur le résultat de l'exercice et que, pour assurer la neutralité de ces corrections, il est obligatoire de corriger les erreurs sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068.

Ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Madame Le Maire soumet au vote l'autorisation pour que le Service de Gestion Comptable de Guingamp débite le compte 1068 et crédite les comptes 28 par opération d'ordre non budgétaire à hauteur de 25 789,18 euros (rattrapage des amortissements non enregistrés) conformément au tableau reproduit disponible en pièce jointe.

Décision : Pour : 11 Abstention : 2

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement- Rectificatif

Lors de la délibération prise en Conseil Municipal le 20 janvier dernier, la Secrétaire Générale s'est basée sur un calcul erroné pour déterminer le montant sur lequel l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

Le montant à prendre en compte pour le calcul des 25% est le total des ouvertures de crédits de dépenses réelles d'investissement N-1 (BP 2024 + DM 2024) - et non pas des consommations de crédits - auquel il faut retrancher les crédits ouverts au chapitre 16 et les restes à réaliser N-2 (qui ne sont pas des dépenses de l'année N-1) conformément à l'article L.1612-1 du CGCT.

Pour la commune de Boqueho, cela revient donc à 430 668,45 euros (total des dépenses réelles d'investissement) - 101 000,00 euros (crédits au chapitre 16) - 180.500,00 euros (RAR dépenses 2023 repris au BP 2024) = 149 168,45 euros.

Le quart des crédits correspondant est donc de 37 292,11 euros (maximum). Ce montant maximum n'a pas forcément à être utilisé dans son intégralité, l'idée étant de n'ouvrir les crédits nécessaires en attendant le vote du budget par ce biais.

La délibération 2025002 est donc incorrecte et sera rejetée par la préfecture.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de délibérer de nouveau à hauteur de 37 292,11 euros répartis de la façon suivante – pour les dépenses aux travaux de la salle des fêtes :

o Opération 72

- Article 231 : 37 292,11 euros

Madame Le Maire soumet cette nouvelle autorisation au vote, en remplacement de la délibération 2025002.

Décision : Pour : 9 Contre : 4

Désignation d'un référent communal pour la lutte contre les espèces végétales et animales à enjeux santé humaine

Le code de la santé publique définit les ambrosies et les chenilles processionnaires du pin et du chêne comme des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. Lorsqu'elles sont présentes sur le territoire, l'article R1338-4 impose notamment la détermination par arrêté préfectoral de mesures susceptibles de lutter contre leur prolifération.

En Bretagne, outre l'ambrosie et les chenilles processionnaires, d'autres plantes présentes dans notre région sont susceptibles de provoquer des effets sur la santé des populations. La berce du Caucase produit par exemple une toxine phytotoxique susceptible de provoquer des brûlures importantes lorsqu'elle entre en contact avec la peau. Le raisin d'Amérique et le Datura stramoine sont toxiques s'ils sont ingérés.

Madame Le Maire soumet la candidature de Mr Yann BISIAUX au vote. Une question est posée pour ouvrir la candidature à d'autres citoyens de la commune via un article éventuellement, et quid de se rapprocher de la préfecture pour ouvrir les modalités de désignation des candidats.

Décision : Pour : 10 Abstention : 3

Corridors écologiques

Mr BISIAUX propose que des chemins non ouverts au public soient transformés en corridors écologiques. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les corridors écologiques comprennent notamment :

- Les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au 3° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;

- Tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;

- Tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Cependant, certains réservoirs de biodiversité peuvent faire partie de la Trame verte et bleue sans avoir vocation à être reliés entre eux lorsqu'il aura été démontré la pertinence de l'isolement naturel de ces espaces pour la conservation de la biodiversité compte tenu du fonctionnement des écosystèmes, pour limiter la dispersion d'espèces, notamment d'espèces exotiques envahissantes ou pour limiter la propagation de maladies animales et végétales.

On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :

- Les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.) ;
- Les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets, etc.) ;
- Les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

Une fois un corridor écologique identifié, un panneau devra être installé avec la délibération correspondante et une mention signalant que tout passage public se fera aux risques et périls de l'utilisateur – le corridor écologique ne subissant aucune altération mécanique due à des pratiques d'entretien.

Décision : Pour : 9

Abstention : 4

Tarifs communaux 2025

		Tarifs 2023	Tarifs 2025
PHOTOCOPIES	L'unité	0,25	0,25
RESTAURANT SCOLAIRE	Repas enfant	3	3
	Demi tarif 4ème enfant	1,5	1,5
	Forfait mensuel famille (1 à 3 repas)	9	9
	Repas adulte	9	9
GARDERIE PERISCOLAIRE	Quotient familial >512, matin et soir, facturation au 1/4 d'h	1,65	1,65
	Quotient familial <512, matin et soir, facturation au 1/4 d'h	0,75	0,75
	Dépassement horaire (à l'heure) - délib 4/06/2015	40	40
TRAVAUX	Entrée de terrain : Ecobox 6 ml, 2m3 grelure, 1h tracto, 1h pour 2 agents	300	300
	Pose de caniveaux : 6 mètres + pose	500	500
	1 heure d'engins + chauffeur	60	60
CONCESSIONS CIMETIERE	15 ans	55	55
	30 ans	110	110
	50 ans	220	220
CONCESSIONS COLOMBARIUM	5 ans	257,4	258
	10 ans	432,3	433
CONCESSIONS CAVAUTINS	15 ans	258,5	259
	30 ans	313,5	314
	50 ans	423,5	424
CHARGES LOG3 - SOLEIL LEVANT		26	28
CHARGES LOG3 - RUE DU REST		21	à voter au pr
LOCATIONS			
GITE ETAPE (accueil 4 personnes)	Nuit/personne	20	20
	Nuit en totalité	70	70
KERVAC (max 100 personnes)	1 journée gratuitement pour les associations de Boquého		
	Journée commune	100	110
	2 jours (+ 80 euros par journée complémentaire)	170	190
	Journée hors commune	170	190
	2 jours et plus hors commune (+145 euros par journée comp.)	290	320
	Caution	450+50	450+50
SALLE DES FETES			
PETITE SALLE : 164 PERSONNES	Habitants commune 1 jour	180	185
	Habitants commune 2 jours	310	320
	Habitants commune 3 jours	390	400
	Hors commune 1 jour	255	260
	Hors commune 2 jours	385	395
	Hors commune 3 jours	465	475
TOTALITE SALLE COMMUNE : 422 PERSONNES (164+258)	Habitants commune 1 jour	270	275
	Habitants commune 2 jours	400	410
	Habitants commune 3 jours	480	490
	Hors commune 1 jour	345	350
	Hors commune 2 jours	475	485
	Hors commune 3 jours	555	565
LOTO COMMUNE		270	275
LOTO HORS COMMUNE		340	350
LOCATION MATERIEL	Chambre froide	34	35
	Couvert complet	0,75	0,75
	Cuillères, fourchettes, couteaux	0,15	0,15
	Verre seul	0,3	0,3
	Caution (500 euros + 150 euros ménage)	500	650

31 MARS 2025

Approbation du compte de gestion 2024 Commune

Délibération 2025-013

Budget communal – Compte de gestion 2024

Considérant que les écritures du compte de gestion du budget communal établi par le Receveur Municipal, Comptable, sont conformes aux écritures du compte administratif 2024,

Madame Le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider ledit compte de gestion.

Décision : Pour 10 Abstention : 4

Approbation du compte administratif 2024 Commune

Budget communal – Compte administratif 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 007 888,57	311 472,42
Recettes	1 185 079,66	279 845,53
Excédent	177 191,09	
Déficit		31 626,89

Après présentation du compte administratif 2024 de la commune et sur demande de Mr Sébastien GARNIER, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote. Madame Le Maire, Nadia LE HEGARAT, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Décision : Pour : 9 Abstention : 4

Vote des taux d'imposition 2025

Délibération 2025-015

Budget communal – Vote des taux d'imposition

Madame Le Maire rappelle les taux de fiscalité locale en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.52%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 110.04%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.23%

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les taux suivants pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.52%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 110.04%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.23%

Décision : Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 4

Budget communal 2025

Madame Le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune tel que proposé par la commission de finance élargie aux membres du conseil municipal qui s'est tenue le 24 mars 2025.

Il est proposé d'adopter le budget primitif comme suit, le programme 2025 étant principalement de solder les travaux de la salle des fêtes, la prise en charge du déficit de fonctionnement du lotissement (aménagement et éclairage) sur le BP commune 2025 et des travaux de voirie communale à hauteur de 100 000 euros :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 322 836,80	1 322 836,80
INVESTISSEMENT	541 040,79	541 040,79

Décision : Pour : 6 Abstention : 5 Contre : 4

Budget lotissement 2025

Budget lotissement – Compte de gestion 2024

Considérant que les écritures du compte de gestion du budget lotissement établi par le Receveur Municipal, Comptable, sont conformes aux écritures du compte administratif 2024,
Madame Le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider ledit compte de gestion.

Décision : Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 4

Budget lotissement – Compte administratif 2024

Le compte administratif du budget du lotissement pour l'année 2024 s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	464 599,54	121 216,15
Recettes	158 590,77	462 599,64
Excédent		341 383,49
Déficit	306 008,87	

Après présentation du compte administratif 2024 du lotissement et sur demande de Mr Sébastien GARNIER, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote. Madame Le Maire, Nadia LE HE-GARAT, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Décision

Pour : Abstention : 9 Contre : 4

Budget lotissement – Budget primitif 2025

Madame Le Maire présente le budget primitif 2025 du lotissement tel que proposé par la commission de finance élargie aux membres du conseil municipal qui s'est tenue le 24 mars 2025.

Il est proposé d'adopter le budget primitif comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	215 935,10	215 935,10
INVESTISSEMENT	200 526,86	200 526,86

Décision

Pour : 7 Abstention : 4 Contre : 4

Délibération portant sur les frais de scolarité Cohiniac

Exposé :

Monsieur Le Maire de Cohiniac a envoyé un courrier le 21 février 2025 pour contester le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Boquého et habitant Cohiniac : au lieu des 6 enfants initialement comptabilisés en primaire, seuls 5 seraient en réalité à facturer.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de corriger le montant transmis à la trésorerie en 2024, d'annuler le titre de 23 980 euros émis et d'en émettre un nouveau d'un montant de 23 450 euros.

Ainsi, contrairement à la délibération 2024-002, et sur la base de la moyenne départementale (1600 euros pour un élève de maternelle, 530 euros pour un élève de primaire), la facturation des frais de scolarité pour la commune de Cohiniac s'élève à :

- Nombre d'enfants en maternelle : 13, soit 20 800 euros
- Nombre d'enfants en primaire : 5, soit 2 650 euros

Soit un total de : 23 450 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame Le Maire à procéder à l'émission d'un nouveau titre de recettes d'un montant de 23 450 euros à destination de la Mairie de Cohiniac pour les frais de scolarité 2023-2024.

Décision : Pour : 15

Délibération portant modification du tableau des effectifs

Délibération 2025-023

Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

Madame Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Madame Le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs suivante :

Facturation des frais de scolarité 2024-2025

Pour Cohiniac et Saint-Gildas

Participation des autres communes aux frais de fonctionnement de l'école : 14370 euros

SAINT GILDAS : 530 euros

COHINIAC : 13840 euros

14 élèves, et selon la délibération 2024 :

$(1600 \text{ euros} * 6 \text{ élèves en maternelle}) + (530 \text{ euros} * 8 \text{ élèves en primaire}) = 13840 \text{ euros.}$

Décision

Pour : 13

Pour Diwan

1 enfant est actuellement scolarisé à Diwan.

Il est proposé de verser les montants de la moyenne départementale communiqués par la préfecture, soit 530 euros.

Décision

Pour : 12 Abstention : 1 Contre :

Signalisation Impasse de Kervac

Madame le Maire expose la situation d'un riverain qui sollicite le Conseil Municipal afin d'empêcher les nuisances causées par le trafic et le parking abusif d'utilisateurs de Kervac qui confondent par erreur l'impasse Kervac et l'espace lui-même.

Le Conseil Municipal décide d'implanter un panneau Parking qui indique l'endroit où se garer, afin de réorienter les véhicules.

Une élue fait remarquer qu'il est nécessaire également d'interdire les déjections canines aux alentours de l'église. Une affiche sera créée et posée par les agents de la Mairie.

Destruction des nids de frelons

Madame Le Maire rappelle les modalités qui ont été retenues l'an dernier pour la participation communale à la destruction des nids de frelons.

A savoir, de prendre en charge 50% de la facture acquittée par les administrés de Boquého dans la limite de 75 euros. Il est précisé que Leff Armor Communauté prend en charge 30% du montant de la facture plafonnée à 90 euros.

Il est aussi précisé que la commune rembourse la part communale et intercommunale au particulier et se fait rembourser par Leff Armor Communauté.

Mme Le Maire rappelle aussi que les nids de frelons doivent être obligatoirement et préalablement identifiés par un agent communal ou un élu (formés) pour être éligibles à cette participation.

Décision

Pour : 13 Abstention : Contre :

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux nés et
félicitations aux heureux parents

Lucas MADEC LECOCQ, le 14 janvier 2025

Rose MICHEL, le 21 février 2025

Elisa LE RETIF, le 18 avril 2025

Adèle LE GALL, le 13 mai 2025

Louison CRESSEVEUR, le 18 mai 2025

**COMMÉMORATION
DU 08 MAI**



FÊTE DES BÉBÉS 2024

Les bébés nés en 2024 ont été accueillis en Mairie
le 21 juin. A cette occasion ils ont reçu un livre
ainsi qu'une fleur.



FIN DE SAISON À L'ELB



La seconde partie de saison de notre club confirme ce que nous prévoyons au début de celle-ci, le long fleuve n'a vraiment pas été tranquille. Pour l'équipe première, le maintien s'est joué dans les dernières journées d'un championnat de D1 déjà largement remporté par nos voisins du FCPCL, que l'ensemble du club félicite au passage. Ce maintien étant désormais officiellement acquis, nous pouvons donc commencer à préparer une nouvelle saison à ce niveau. La réserve a oscillé entre le très bon et le moins bon mais va toutefois terminer dans la première partie de tableau ce qui est synonyme de maintiens en D3. Les parcours de coupe se sont terminés précocement pour les deux sections.

Le club a organisé cette année la Journée Nationale des Débutants U6/U7 au stade Joseph Raulot le samedi 7 juin 2025. Environ 200 enfants costarmoricains de cette catégorie se sont rencontrés dans notre commune pour ce tournoi annuel. Le club remercie tous les bénévoles et les quelques parents qui ont bien aidés à ce que cet événement soit une belle fête. Nous réfléchissons déjà à une suite pour l'année prochaine,

La blanquette de veau proposée par le club le 22 mars dernier dans la salle des fêtes de Cohiniac a été un succès avec un total de 290 repas servis sur place et à emporter, nous espérons renouveler ce succès la saison prochaine dans la salle de notre commune.

Le 24 mai le club a organisé le Breizh Konkour, composé d'un tournoi de palet et un concours de boules. Cet événement a lieu à la place de notre tournoi de foot Seven qui a normalement lieu le premier week-end de juillet. En effet, notre Association a décidé de renoncer temporairement à cette manifestation en raison des débordements à caractère raciste qui ont eu lieu sur notre stade l'année dernière. Cet état d'esprit ne correspondant aucunement à nos valeurs, l'ensemble du bureau a décidé de suspendre le tournoi de foot. Ce rassemblement a été une réussite tant au niveau de l'ambiance que de la participation, cela nous incite à remettre ça au printemps prochain.

URGENT : Nous cherchons des Arbitres !

Le district des Côtes d'Armor a besoin d'arbitres pour le bon déroulement des matchs, mais en manque cruellement.

Ils demandent donc aux clubs de tous niveaux de fournir un arbitre officiel au minimum. Si les clubs ne sont pas en mesure d'en fournir, ils sont punis de deux manières. Une amende assez importante est réclamée au club et une limitation de recrutement drastique est imposée. Notre club est actuellement à la recherche de 2 arbitres. Nous sommes donc à la recherche de jeunes hommes ou de jeunes femmes entre 15 et 30 ans passionnés par le football, qui ont arrêté, n'ont jamais eu l'occasion de pratiquer ou n'ont jamais osé.

Nous vous proposons de passer votre examen d'arbitre afin d'officialiser à tous niveaux, du district à la ligue 1 selon les envies et la motivation.

Le club vous offre le matériel d'arbitrage, vous donne une rétribution financière si l'année est effectuée. Il faut également savoir les frais kilométriques sont payés par les clubs arbitrés. Toutes les personnes intéressées peuvent nous contacter pour plus de renseignements.

Merci de votre soutien
Le Bureau de l'E.L. Boquého



BOSK'AMAP

Bosk'apmap est une AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, basée à Boquého. Elle est née il y a 15 ans de l'idée de consommateurs et de producteurs de Boquého souhaitant vendre leurs produits le plus localement possible.

Bosk'apmap est dans une démarche de consommation réfléchie, privilégiant les circuits courts, les producteurs locaux, et les produits en agriculture biologique. De plus, le lien social et la solidarité sont des valeurs fortes de l'association.

D'année en année, Bosk'apmap a évolué pour compter aujourd'hui une dizaine de producteurs locaux et une trentaine d'adhérents, habitants de la commune et des alentours.

Une large gamme de produits est actuellement proposée :

- Des paniers de légumes, des fraises et des pommes en saison en provenance de Lanfains,
- Du pain de Saint-Jean-Kerdaniel,
- Des œufs de Saint-Conan,
- Du fromage et des produits laitiers de chèvre de Saint-Adrien,
- Du jus de pommes de Plourhan,
- Du bœuf de Boqueho,
- Des poulets de Hillion,
- Du miel de Cohiniac,
- Des pleurotes de La Harmoye.

Nous accueillons depuis peu des producteurs de produits plus atypiques : huile d'olive de Provence, des tisanes de Trévère et enfin du sel de Guérande.

Selon les produits, les livraisons sont hebdomadaires (pain, légumes), bimensuelles (œufs et fromage), mensuelles, ou plus ponctuelles (poulets par exemple).

Les adhérents s'engagent pour 6 mois (d'octobre à mars, et d'avril à septembre) avec un ou plusieurs producteurs.

Cela permet au producteur d'avoir une garantie d'achat de ses produits sur une période de 6 mois, renouvelable. Le nouvel adhérent a un mois d'essai avant de s'engager.

Les distributions ont lieu tous les vendredis soir, de 17 h 30 à 19 h chez Dominique et Sonia, au Soleil Levant à Boqueho (dans la salle de restaurant à l'arrière du bar), dans une ambiance conviviale, en présence des producteurs disponibles et d'un adhérent assurant la permanence.



BOSK'AMAP

Bosk'amap organise également des visites chez les producteurs.

Les prochaines animations prévues :

Le 17 mai, visite à Lanfains de l'exploitation de Pierre Le Ster, notre maraîcher, qui nous fournit également en saison des pommes et des fraises.

Le 20 juin, la distribution se déroulera chez Damien Macé, notre boulanger, et la dégustation de pizzas cuites dans son four à bois prolongera la soirée.

Une visite du rucher de Fanch à Cohiniac et de la ferme de Gwendoline à Tréverec qui nous fournit des tisanes est également prévue cet été.

Les producteurs peuvent aussi solliciter les adhérents pour participer ponctuellement aux travaux dans les fermes (ramassage de pommes par exemple).

Enfin, Bosk'amap organise annuellement des portes ouvertes en juin à Kervac et son assemblée générale en octobre.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à venir nous rencontrer lors d'une distribution, il y aura toujours un permanencier et des producteurs pour vous accueillir.

BOSKAMAP ORGANISE SA BALADE GOURMANDE

Cette année, le dimanche 6 juillet, Boskamap organisera également sa seconde balade gourmande, autour de la chapelle de Pitié et du col de Marchallac'h, pour un nouvel itinéraire de 9 km offrant de très beaux paysages et une belle variété de chemins. Trois haltes sont prévues, vous pourrez y déguster des plats élaborés par nos soins avec des produits locaux provenant en majorité des producteurs de l'AMAP.

Le bureau de BOSKMAP

Contacts : Françoise 06 76 74 06 14 / Sandrine 06 75 93 55 42 ou boskamap@orange.fr



BOQUÉHO
LIEU-DIT GUINGUILY
(Col de Marhalla)

BALADE GOURMANDE

LE BOCAGE LOCAL ET SES PRODUITS
Organisée par Bosk'Amap avec le concours de la FDC22

DIM 6 JUILLET 2025

- 16€ adultes
- 8€ enfants (-10 ans)

Pauses commentées sur le bocage

9 KM

Menu découverte (produits de l'AMAP)

- Apéritif, galettes, dessert, café et tisanes
- Petit marché de producteurs

• DÉPARTS : 11h - 11h45 - 12h30

• INSCRIPTION OBLIGATOIRE : (NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITE)

06.75.93.55.42
06.76.74.06.14 @ boskamap@orange.fr

OU SUR HALLO ASSO VIA LE QR CODE :



ZIK EN BOKO

La quinzième édition du vide grenier n'aura probablement pas lieu.
Ainsi va la vie associative !

Comme beaucoup d'associations, Zik en Boko est confrontée à « l'usure naturelle » de ses bénévoles qui ont, pour certains, œuvré depuis de nombreuses années.
De nouvelles énergies sont pourtant présentes mais la fermeture du lieu de rassemblement, le Cellier, complique les échanges spontanés, les vrais liens humains, ceux qui permettent de proposer, discuter, contredire, décider et en fin de compte, de faire ensemble.

Depuis 2011, un seul faux bond : 2020 pour raison de Covid.

Cette année, il faudrait surmonter un écueil de taille : la simultanéité de deux événements sur la commune. En effet, la fête des brasseurs des 2 Ailes aura lieu le 6 septembre.
(Ce sera la saint Bertrand ! Impossible d'oublier, le nôtre, celui qui depuis toujours a été là, autour du feu, que ce soit celui des grillades, ou celui de la St-Jean.) Deux événements donc sur le même week end !

Un qui a trouvé son rythme de croisière depuis 15 ans, chaque 1er dimanche de septembre, modeste mais constant. Moment qui réunit un public fidèle tant au niveau des exposants que des visiteurs, pour l'essentiel des gens de Boqueho. Ceux-ci peuvent ainsi se retrouver lors du seul moment festif qui se déroule au bourg, la fête de village, pourrait on dire.

L'autre qui excelle dans sa progression depuis 3 ans.
C'est alors un risque difficile à prendre pour Zik en Boko ; pas tant financier que moral.
De fait, de nombreuses incertitudes rendent le contexte hasardeux.
Donc peu de chance de voir le vide grenier installé dans le bourg cette année.
Mais une fois n'est pas coutume.
On peut espérer la poursuite l'an prochain.
En effet, nombreux sont ceux qui pensent que le vide grenier a sa place dans la vie de la commune et quelques membres de Zik en Boko sont prêts à s'allier à ceux et celles qui voudraient poursuivre l'aventure en mettant son expérience à leur disposition

ENFANCE JEUNESSE

L'ECOLE DES SUREAUX



Carnaval, fabuleux costumes sous le soleil
Défilés, démonstration de zumba, boum, dégustation de délicieuses crêpes, tout était réuni pour un formidable après-midi.

Les élèves du cp au cm2 se sont rendus à l'aquarium de Saint-Malo, ils ont pu participer à une petite animation autour de certains animaux, toucher les poissons du bassin tactile et plonger dans les profondeurs à bord du Nautilus.



Briqueterie de Langueux, les enfants sont allés à la briqueterie, ils ont modelé des canards pour faire comme l'artiste exposée puis ils ont visité l'exposition "Enfantillages". Ils ont pique-niqué et ont ramassé quelques végétaux pour faire un herbier et ils ont fait du parachute avant de revenir sur Boquého. Une journée bien chargée!



Spectacle lors de la kermesse de l'école



Résidence d'artiste avec Lou Morlier.

Depuis le mois de janvier, les enfants de la classe de Gwénaëlle De Quelen (CM1-CM2) travaillent à la construction d'une maison-chanson : un kiosque en bois équipé de flûtes éoliennes, qui sera bientôt installé dans la cour de l'école. Lors de cette restitution nous vous présenterons non seulement l'abri musical mais également les différentes étapes du projet, les instruments que nous avons fabriqués et la chanson que nous répétons en ce moment. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme des résidences Création en cours piloté par les Ateliers Médicis avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.



Autour de la haie.

Observation des plantations faites début mars le long du terrain de foot, puis identification des essences plantées l'an dernier et mesures de la hauteur, du diamètre des troncs et de la longueur et de la largeur de la plus grande feuille. Ces mesures seront ensuite comparées à celles faites l'année dernière. Un diplôme de protecteur de haie a été décerné à chacun.



Campagne de vaccination Grippe et/ou Covid – Automne 2025

Le Pôle de Santé du Leff renouvelle sa campagne de vaccination contre la grippe et la Covid-19.

Des permanences sans rendez-vous, assurées par les infirmiers libéraux du territoire, auront lieu au Pôle de Santé du Leff (6 place du Général de Gaulle, à Châteaudren-Plouagat, en face du CMB) de 10h à 12h aux dates suivantes :

- Lundi 3 novembre 2025
- Jeudi 6 novembre 2025
- Lundi 17 novembre 2025
- Jeudi 27 novembre 2025

À prévoir :

- Votre vaccin contre la grippe (à retirer en pharmacie) et le bon de vaccination
- Votre carte Vitale et votre carte de mutuelle

Pour les personnes souhaitant se faire vacciner contre la Covid-19, les vaccins seront fournis sur place.



Mobilisation pour Octobre Rose : un bel élan de solidarité



À l'automne dernier, le Pôle de Santé du Leff s'est mobilisé dans le cadre d'Octobre Rose, mois dédié à la prévention du cancer du sein. Une action collective a été organisée sur le territoire, avec la participation des professionnels de santé des cabinets médicaux, paramédicaux et des pharmacies. Flyers de prévention, distribution de nœuds roses et présence lors d'un événement à Plélo ont permis de sensibiliser largement la population.

Grâce à la générosité des participants, un don de 1 500 € a pu être remis à la Maison Symbiose de Plérin, première maison de soins oncologiques de la région. L'opération sera reconduite en octobre 2025, avec la même volonté de sensibiliser et de soutenir la lutte contre le cancer.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE



Le CIAS est un service public de Leff Armor communauté. Il propose un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux **personnes âgées de plus de 60 ans** et aux personnes en situation de **handicap**.



VOUS FACILITER LA VIE !

- Aide à la **préparation des repas**
- Aide au **maintien de l'hygiène corporelle**
- Aide à la **prise de médicaments**, aux **transferts**
- Aide pour l'**entretien du cadre de vie** (entretien courant du logement, du linge)
- **Accompagnement de la personne** (sortie, jeux, courses, aide administrative)



**Crédit d'impôt
-50%
Aide financière possible**

“ Grâce à mon auxiliaire de vie, je suis bien accompagné dans mon quotidien. Je peux compter sur elle en toute confiance. ”



Louis P - 76 ans

ACCUEIL CIAS

- **Accueil téléphonique**

Du lundi au vendredi :
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

- **Accueil physique**

**Châtelaudren-Plouagat -
31 rue de la gare**

Lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Mercredi : 9h - 12h30
Jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lanvollon - 3 ZA de Kercadiou

Mardi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h30



L'ASSOCIATION « FORUM CITOYEN LEFF AR MOR »

ETEND SES DOMAINES D'ACTIVITES

Créée en décembre 2003, l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » dispose de 2 groupes de réflexion (Environnement- Solidarités) et d'une équipe de bénévoles en charge des ateliers Repair Café. Par ailleurs, elle organise régulièrement des conférences ou des réflexions ponctuelles sur des sujets de société et a réalisé le livret « Mangeons Local » ainsi que celui des services sociaux et administratifs concernant les habitants du territoire de Leff Armor Communauté.

Les deux groupes de réflexion sont composés d'environ 10 personnes qui se réunissent une fois par mois. Les ateliers Repair Café, mensuels, sont très prisés par les habitants du territoire. Fin avril 2025, lors des 42 séances, plus de 1000 appareils ont été examinés par l'équipe de 25 bénévoles.

Le bilan est le suivant : 45 % des appareils sont réparés dans la matinée, 30 % devront faire l'objet d'achats de pièces et enfin 25 % sont en fin de vie. L'actualité quotidienne fait ressortir des domaines qui mériteraient d'être étudiés. Le Conseil d'administration en a retenu deux : la SANTE et le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. Concernant le groupe Santé, le domaine est extrêmement vaste et peut s'étendre aux sujets comme le vieillissement ou le handicap.

Ce groupe de réflexion se réunira une fois par mois à compter de début juin. Le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE est aussi un sujet d'actualité, déjà bien traité par Leff Armor Communauté avec laquelle le Forum Citoyen souhaite travailler en partenariat. Ce vaste domaine passe par les entreprises, les commerces, les circuits courts et offre de nombreux sujets à explorer. Ce second groupe de réflexion se réunira une fois par mois à partir de début juin. Pour faire vivre ces 2 nouvelles thématiques, il importe que des volontaires nous rejoignent. Il s'agit de domaines suffisamment vastes pour que tout à chacun ait une sensibilité pour l'un d'entr'eux. Nous vous attendons.

Alain Collet 06 80 51 10 84

BlaBlaCar Daily et leff armor communauté



LEFFARMOR communauté

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Recevez 100€ de Prime Covoiturage* par BlaBlaCar Daily

Conducteurs, Conductrices

*Prime pour les conducteurs uniquement. Consultez les conditions de la Prime Covoiturage sur [blablacar-daily.com](https://www.blablacar-daily.com)

Vous allez au travail, au sport ou faire vos courses en voiture ? Pensez au covoiturage, et faites un geste pour la planète !

Depuis septembre 2024, Leff Armor communauté s'engage pour la mobilité et finance vos covoiturages quotidiens grâce à l'application BlaBlaCar Daily !

Passagère ? Passager ?

Profitez d'un trajet gratuit de 2 à 40 km ayant pour arrivée ou départ une commune de Leff Armor !

Conductrice ? Conducteur ?

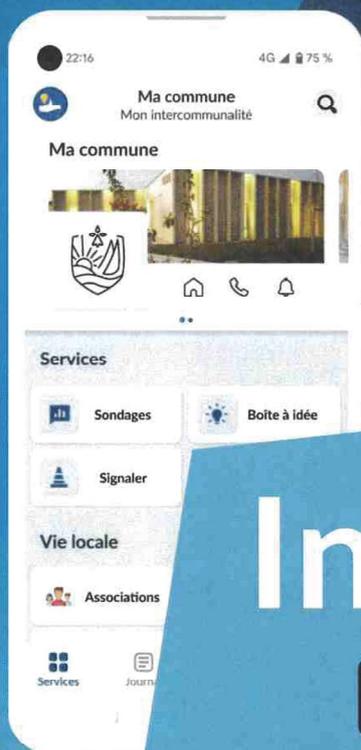
Recevez entre 1,5€ et 8€ par passager sur chacun de vos trajets ayant pour arrivée ou départ une commune de Leff Armor !

<https://www.leffarmor.fr/blablacar-daily/>

LEFFARMOR
communauté 

Boqueho

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.





C'EST OBLIGATOIRE

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

Dès vos 16 ans présentez vous en Mairie avec votre livret de famille et votre carte d'identité, le recensement est obligatoire pour tout examen ainsi que l'inscription au permis de conduire !



Horaires d'été Mairie, Agence postale et Bibliothèque :

**Du 15 Juillet au 22 Août
du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00**

**Fermeture exceptionnelle le mercredi
24 septembre toute la journée pour
raison de formation professionnelle.**



Ecole des bureaux :

**Inscription en Mairie (avec le livret de famille et le carnet de vaccinations)
Renseignements : 02.96.73.91.99**



Les Ateliers DéCO2lle

Comment ma collectivité peut-elle agir pour décarboner l'accès des élèves aux écoles ? Comment réduire l'empreinte carbone des bâtiments municipaux ? Comment inscrire mon service dans une démarche d'achats responsables ?

La commune de Boquého continue son engagement vers une transition écologique et citoyenne : elle organise le 21 juillet prochain, à destination des agents et des élus du territoire, un atelier DéCO2lle, outil pour aider les collectivités à envisager la décarbonation progressive de son administration et de ses structures à travers une méthodologie ciblée.



Nous vous souhaitons à toutes et tous de passer un excellent été !